



# Championnat de Ligue des Pays de la Loire Dériveurs

# Pays de la Loire

des Pays de la Loire - Grade: 5A

# Dimanche 22 Mars 2020

Port de la Noëveillard - 44210 PORNIC

Organisé par le Club Nautique de Pornic

# **AVIS DE COURSE**

## 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 Le règlement du Championnat de Ligue des Pays de la Loire 2019/2020.
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

# 2. PUBLICITE

Sans objet

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte aux : Laser 4.7, Laser Radial, Laser standard, 29 er , 420 et interséries.
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent se pré-inscrire en complétant le formulaire en ligne suivant :

# https://forms.gle/KaZboEHws3TiE7hm6

au plus tard le mercredi 18 Mars 2020.

Une confirmation d'inscription aura lieu le matin de la régate, en remettant la fiche d'inscription avec l'autorisation parentale ainsi que le règlement de 12 € (chèque, espèce ou CB).

- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - l'autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
- **3.4.1** Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF

# 4. DROITS A PAYER





Les droits requis sont les suivants : 12 € par coureur

(à régler à la confirmation d'inscription le Dimanche 22 Mars 2020 ou par courrier avant cette date au Club Nautique de Pornic – Base de la Noëveillard – 44210 PORNIC)

# 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : Dimanche 22 Mars 2020 de 8h30 à 10h.

5.3 Jours de course

Haute mer 15h55; coefficient 76

Mise à l'eau des bateaux de sécurité des	Voir affichage au CNP
entraineurs	
Mise à l'eau des dériveurs à la cale du CNP	Voir affichage au CNP
Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	12 heures

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

## 7. LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit

#### 8. CLASSEMENT

1 course devra être validée pour valider la compétition.

## 9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

# 10. PRIX

Des prix seront distribués.

# 11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 12. INFORMATIONS IMPORTANTES

Une organisation particulière sera mise en place pour accueillir les coureurs sur le site du Port de la Noëveillard.

Aucun dériveur n'aura accès au port de plaisance le samedi, en raison de l'accueil d'une ligue Optimist, donc pas de possibilité d'entrainement la veille.

L'accès et la circulation seront régulés par l'équipe d'organisation du CNP, afin de faciliter au mieux la mise en place et de maintenir une circulation fluide sur le port.

- Avant d'accéder au port, les véhicules des coureurs feront une « halte » dans une zone d'attente/de stationnement ZONE 1 (voir plan): l'entrée au port se fera par « convoi » de 5 véhicules attelés.
- 2. <u>L'accès au port sera uniquement dédié aux déchargements **ZONE 2**</u>: les remorques routières ne seront pas désattelées. Objectif: mettre bateau sur mise à l'eau et décharger affaires personnelles du coureur en 10 mn/véhicule max.
- 3. <u>Tous les véhicules et remorques routières devront ressortir du port de plaisance</u> pour rejoindre la **ZONE 1**, aire de stationnement réservée à cet effet.
- 4. Les coureurs gréeront leur bateau dans un espace réservé à cet effet **ZONE 3**.





- 5. Seuls les entraineurs avec remorque accèderont à la cale du club pour la mise à l'eau de leur bateau de sécurité. Leur remorque pourra, elle, rester sur le terre-plein du club, **ZONE 4.**
- 6. <u>Dès le départ sur l'eau des coureurs</u>, l'espace de gréage étant libéré, nous invitons les parents accompagnateurs à redéposer la remorque de route dans l'espace de gréage **ZONE 3**, afin que les coureurs puissent charger directement leur bateau en fin de régate. Les remorques seront désattelées afin que les véhicules rejoignent la **ZONE 1**.
- 7. Aucun véhicule et remorque ne doit rester stationné sur le dimanche soir.

Par avance, le CNP remercie tous les coureurs et leurs accompagnateurs pour le respect de ces procédures et aussi le respect des personnes qui vous accueilleront sur site. Seules l'adhésion et la collaboration de tous permettra de poursuivre les régates en voile légère de grande ampleur sur notre beau plan d'eau!

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

**CLUB NAUTIQUE DE PORNIC**Base de la Noëveillard
44210 PORNIC

Tél 02.40.82.34.72

Email : <u>infos@cnpornic.com</u> Site : <u>www.cnpornic.com</u>